



Incubateur :
Au sein du
programme CFE



Concept validé et
soutenu par la Région
Languedoc Roussillon

Madame, Monsieur bonjour.



Mon nom est **Sylvain FRANCES**, j'ai créé et géré de 1997 à 2010 une PME spécialisée dans la vente, l'installation et l'entretien de systèmes d'alarme que j'ai revendue pour créer, dans la foulée, une **société de Télésurveillance**. Après 12 années passées à gérer cette société, j'ai estimé que l'offre proposée, nommée la **Télésurveillance** était devenue une offre **obsolète** et **trop chère pour le service rendu**.

Voici 2 chiffres et une analyse qui illustrent ce ressenti :

1. Temps moyen pour un cambriolage : **5 minutes**
2. Délai moyen pour l'intervention d'un agent de sécurité sur place : **40 minutes**
3. De plus le **nombre de personnes de confiance locales** présentes sur les consignes **baisse** d'année en année et la prise d'image permettant **l'appel immédiat des forces de l'ordre** ne permet pas de compresser suffisamment le délai d'intervention sur place pour dissuader ou stopper les cambrioleurs ... j'ai donc revendu cette société de Télésurveillance en 2022 et cocréé une **startup avec brevet** nommée LéoSure... **la Sécurité Solidaire® est née !**



Ma conviction est que le voleur **CRAINT PLUS LES VOISINS** qui sont juste là, que l'intervention d'un vigile ou des forces de l'ordre. Le **doute dans l'esprit du cambrioleur** va donc être de retour et pour juste **4,83€/mois !!!**

Vulgariser la sécurité : Il est possible de sécuriser une habitation de type villa soit en raccordant le matériel d'alarme déjà en place, soit à l'aide d'un matériel comprenant des détecteurs sur toutes les ouvertures, détecteurs de présence, sirène, commandes et caméra, le tout connecté par téléphone, pour seulement **300 à 400€** (encore moins cher pour protéger un appartement, payable en 3 fois sans frais durant les opérations promotionnelles), puis, uniquement **4,83€/mois** (ceci est le tarif « normal » et non pas que pour les XX premiers mois 😊).

Le concept est basé sur l'interconnexion des systèmes d'alarmes entre eux :



Premièrement lors du déclenchement de l'alarme, l'application avertit l'ensemble des **habitants de la maison**. S'ils peuvent la gérer, ils la gèrent. Deuxièmement, s'ils ne peuvent pas, c'est l'**entourage** (amis, famille) qui est alerté. Troisièmement Si eux non plus ne peuvent pas gérer l'alerte, c'est la **communauté des voisins participants** qui est alors avertie qu'une alarme vient de se déclencher et que les utilisateurs n'ont pas pu s'en occuper. Un ou plusieurs voisins peuvent alors se rendre sur place afin de vérifier ce qu'il en est. Mais le plus intéressant

va être le **côté dissuasif**. Il sera, en effet, marqué devant la maison :

« Alarme Interconnectée entre voisins »

Vous imaginez le niveau de dissuasion ?!

Car le voisin, par définition, n'est jamais très loin ...

- De plus, si personne n'est disponible pour venir vérifier, **un agent de sécurité** pourra éventuellement être envoyé directement sur place.
- Une autre option, mettant en œuvre la **solidarité nationale des participants** et basée sur **l'analyse des images** prises lors du déclenchement est accessible. Nous vous proposons de nous appeler pour que nous puissions vous expliquer tout cela en détail.

Prendre le **contre-pied** de l'**esprit sécuritaire** actuel (méfiance et repli sur soi).
Avec la Sécurité Solidaire :
- Plus il y aura **d'ouverture** et de **Solidarité**,
- Plus les habitants d'un quartier seront en **sécurité...**

Vous avez déjà un système d'alarme raccordé à un service de Télésurveillance ?

Demandez-vous, juste, si l'abonnement que vous payez tous les mois est vraiment justifié... et si la Sécurité Solidaire® ne pourrait pas être aussi, voire même plus, dissuasive... avec un abonnement **3 à 10 fois moins cher !**



Incubateur :
Au sein du
programme CFE

LéoSURE La Sécurité Solidaire®

VULGARISER la SECURITE en la rendant accessible à tout le monde !



Concept validé et
soutenu par la Région
Languedoc Roussillon

Vous possédez déjà un système d'alarme et/ou caméra(s) ?

Ce matériel alerte directement les habitants, plus des personnes de confiance... C'est donc de l'**autosurveillance**.

Cette solution que j'ai pourtant conseillée et commercialisée durant de nombreuses années comporte des failles.

La problématique essentielle de l'autosurveillance, en plus du fait que vous vous soyez autoproclamé d'astreinte et donc **disponible 24h/24 7j/7** surtout en vacances, vient du fait que vous risquez de **mettre en difficulté** la ou les connaissances qui sont enregistrées dans votre système d'alarme.



J'ai entendu de nombreux témoignages de personnes ayant opté pour l'**autosurveillance** qui ont ensuite choisi de basculer vers la Télésurveillance suite à de mauvaises, voire **très mauvaises expériences** : Personnes ayant bien reçu une alerte de leur alarme lors du cambriolage de leur maison, mais n'ayant rien pu faire car trop loin, connaissances appelées par l'alarme, vraiment mises en difficultés (surtout de nuit), ...



Jusqu'ici le choix de l'autosurveillance était judicieux puisque vous n'aviez, alors, comme seule alternative, qu'un contrat de Télésurveillance cher et d'une dissuasion en perte de vitesse.

A présent il existe le principe de la **Sécurité Solidaire®** qui pourrait bien être **« le bon compromis »** ... Pour 4,83€/mois vous pourrez alors couper votre téléphone en déplacement, en vacances, et respecterez vos personnes de confiance puisqu'elles ne seront alors plus seules : voisins de confiance, communauté nationale des leveurs de doute image et envoi d'un agent de sécurité si personne ne peut ou ne veut gérer l'alerte.

Conservez votre alarme et/ou caméra(s) et profitez de la Sécurité Solidaire® !!!

Indiquez nous la marque et, si possible, le modèle du système d'alarme installé chez vous au travers du formulaire de contact sur notre site internet ou bien même par un appel téléphonique. Ceci afin que nous puissions vous dire, rapidement et précisément, si votre matériel est bien **compatible** avec la Sécurité Solidaire®.




Sous réserve d'une parfaite compatibilité entre le matériel de sécurité installé sur place et les serveurs de la société Léo2s. Voir détails de l'offre sur : www.leosure.fr. Option qui respectera les conditions et procédures que vous aurez enregistrées au travers de votre compte utilisateur. L'activation de l'option "intervention d'un agent de sécurité" ne modifiera pas votre mensualité qui restera à 4,83 €/mois. Vous devrez simplement payer les éventuelles interventions. Un contrat entre vous et la société d'intervention professionnelle aura été établi (nous contacter pour plus d'informations). A l'heure où nous éditons ce texte l'option « Envoi d'un agent de sécurité sur place » n'est pas encore activée... Elle devrait l'être dans les semaines qui arrivent. Le concept de la Sécurité Solidaire® convient à toute habitation ou local professionnel dont le contrat d'assurance n'impose pas un service de télésurveillance. Tarifs HT pour les professionnels et TTC pour les particuliers.

*Sources : <https://www.protegersamaison.com/statistiques-cambriolage-tout-savoir-pour-mieux-se-proteger/>
<https://www.securitasdirect.fr/faq-securitas-direct/quels-sont-les-delaix-dintervention-des-agents-de-securite>.*

*Lire le recto
en premier*



Bonjour, mon nom est **XXXXXXXXXX**, je suis **mandataire immobilier et partenaire local de la Sécurité Solidaire** sur votre secteur. Je me suis permise de déposer, dans votre boîte, cette lettre explicative rédigée par l'inventeur de ce concept. **Je vous propose de m'appeler** afin que l'on puisse échanger rapidement ensemble et voir si cette solution pourrait éventuellement vous convenir :  **06 66 66 66 66**

Votre
photo
ou Logo

Ou venez découvrir sur le site : **www.leosure.fr** comment réaliser **votre devis gratuit** et sans aucun engagement. Vous aurez besoin, pour cela, du code invitation suivant : **XXXXXXXX**.

Je vous remercie pour le temps que vous avez pris pour lire cette lettre et me permets de vous dire à très bientôt.

Cordialement.

XXXXXXXXXX

Pour information : La Sécurité Solidaire® fonctionne aussi pour les **locaux professionnels**.

Voir sur le site internet les différences entre la licence **habitation** et la licence pour un **local professionnel**.